

pension alimentaire à un apprenti

Par claes, le 02/09/2005 à 14:30

Bonjour

ma fille a plus de 18 ans et entame en septembre un apprentissage. elle sera rénumérée (env 65% du smic). Etant divorcée, mon ex mari me verse une pension alimentaire depuis des années. Ce dernier compte stopper le versement de cette pension en invoquant le fait que ma fille gagne de l'argent.

ma fille vit à mon domicile et est toujours à ma charge.

A-t-il le droit de suprimer cette pension alimentaire puiqu'elle est toujours scolarisée?

merci de vos réponses

Par Yann, le 02/09/2005 à 15:43

A lui de prouver qu'elle n'est plus à votre charge et surtout qu'elle subvient seule à ses besoins.

Dans le cas contraire, la somme est toujours due car l'obligation subsiste.

Elle peut bien gagner de l'argent, mais si c'est pas assez pour qu'elle vive la situation ne change pas.

EN revanche je pense qu'il doit pouvoir demander une réévaluation de la somme.

A confirmer.